

Demande d'ouverture d'un registre

1, rue des Bouleaux – second projet PPCMOI 2025-10

C'est quoi le projet?

Il vise à autoriser un logement supplémentaire au 1, rue des Bouleaux.

Les étapes avant que le projet puisse se réaliser

- **Adoption du projet de résolution :**
Lundi 29 septembre 2025
- **Consultation publique :**
Lundi 24 novembre 2025
- **Adoption du second projet :**
Lundi 1^{er} décembre 2025
- **Demande de participation au registre :**
Date limite : mardi 23 décembre 2025

À quoi sert cet avis?

Si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet, prenez connaissance des informations essentielles contenues dans cet avis.

Nous sommes à l'étape du dépôt d'une demande d'ouverture d'un registre. Lors de cette étape, vous pouvez déposer une demande écrite afin que certains éléments du projet soient soumis à un registre.

C'est quoi un registre?

Le registre consiste en une journée où le citoyen peut se présenter à l'hôtel de ville afin de signer un document présentant son désaccord. Si un nombre suffisant de personnes vient signer le registre, un référendum pourrait être tenu.

Sur quel élément pouvez-vous déposer une demande pour ouvrir un registre?

Dans la zone H-110 :

1. Un logement supplémentaire d'une superficie correspondant à 75 % de la superficie du logement principal (article 4.1.3)
2. Une entrée extérieure séparée située sur la façade avant (article 4.1.3)
3. Une aire de stationnement située devant la façade principale (article 8.2.1)
4. Que le bâtiment principal soit situé à une distance de 6,70 mètres de la ligne avant de terrain (article 1.5.1)

Le second projet de résolution PPCMOI 2025-10 est disponible à l'hôtel de ville durant les heures de bureau ou en ligne : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/667-12-25.pdf>

Qui peut déposer une demande?

Une personne domiciliée, un propriétaire d'un immeuble ou un occupant d'une entreprise dont l'adresse est située dans les zones indiquées au plan suivant :

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1_Bouleaux.pdf

Vous pouvez obtenir les informations sur les conditions pour faire une demande au bureau de la greffière durant les heures de bureau.

Comment remplir votre demande?

Votre demande doit :

- préciser l'élément du projet qui vous préoccupe,
- indiquer la zone où se trouve votre adresse,
- être reçue à l'hôtel de ville **au plus tard le mardi 23 décembre 2025**,
- être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents,
- être déposée sur le formulaire ci-joint :
<https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/Demande-douverture-d'un-registre-formulaire.pdf>

Et après?

- si le nombre nécessaire de signatures n'est pas reçu, le conseil municipal peut adopter une résolution approuvant le projet, donc le processus se termine à cette étape,
OU
- si un nombre suffisant de signatures est atteint, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du projet.

VICTORIAVILLE, CE 15 DÉCEMBRE 2025

La greffière,

Me Rosane Roy